

L'EXPLOITATION DES PISCINES

Les agents qui travaillent dans les piscines municipales ou intercommunales sont exposés à un grand nombre de risques professionnels, que ce soit lors de l'entretien des locaux, lors des travaux de maintenance ou lors de l'exploitation, à proprement parlé, des équipements et des installations de la piscine.

LES RISQUES PROFESSIONNELS



- ▶ **Risques liés à l'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES** : produits de nettoyage et de désinfection des locaux, de traitement de l'eau des bassins,...
- ▶ **Risques d'INCENDIE et d'EXPLOSION liés à l'utilisation de produits comburants** : produits de traitement de l'eau.
- ▶ **Risques d'IRRITATION DES YEUX ET DES VOIES RESPIRATOIRES** : présence de chloramines libérées dans l'air par la réaction chimique entre le chlore et les matières organiques.
- ▶ **Risques BIOLOGIQUES liés à l'exposition aux germes pathogènes** : infections cutanées.
- ▶ **Risques de CHUTE DE PLAIN-PIED lors de la circulation et de l'entretien des sols** : sols glissants dus à la présence d'humidité, aux abords des bassins notamment.
- ▶ **Risques liés aux MANUTENTIONS MANUELLES et AU PORT DE CHARGES** : matériels, produits d'entretien, produits de traitement de l'eau, dépose d'équipements...
- ▶ **Risques ÉLECTRIQUES** lors de l'utilisation d'appareils électriques ou de l'entretien de l'installation électrique du bâtiment.
- ▶ **Risques liés au BRUIT en présence du public** qui peut être source d'irritabilité, de fatigue excessive, de difficultés de concentration, de stress,...

LES MESURES DE PRÉVENTION ASSOCIÉES

● **RISQUES BIOLOGIQUES :**

L'ENTRETIEN RÉGULIER DES SOLS permet d'éliminer les germes pathogènes souvent responsables d'infections cutanées.

Cycle de lavage : enlever les salissures pour pouvoir désinfecter correctement.

1. **PRÉLAVAGE** au jet d'eau.
2. **NETTOYAGE** : brossage avec un produit détergent.
3. **RINÇAGE** au jet d'eau ou au nettoyeur haute pression.
4. **DÉSINFECTION** à l'eau additionné de désinfectant.

● **RISQUES DE CHUTE DE PLAIN PIED :**



Les agents qui circulent autour des bassins, en particulier les maîtres-nageurs doivent porter des chaussures à SEMELLES ANTIDÉRAPANTES.

❗ RISQUES CHIMIQUES :

- * **NE PAS STOCKER AU MÊME ENDROIT DES PRODUITS INCOMPATIBLES CHIMIQUEMENT** : notamment le chlore ou substance à base de chlore, les acides (produits utilisés pour faire baisser le PH comme l'acide chlorhydrique) et les bases (produits de désinfection), d'autant plus que les produits utilisés sont souvent très concentrés.
- * **INFORMER LES AGENTS CONCERNÉS SUR LES RISQUES LIÉS À LA MANIPULATION ET AU STOCKAGE DES PRODUITS AINSI QUE LES PRÉCAUTIONS D'EMPLOI.**
- * Porter les **EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (E.P.I.)** lors de la manipulation des produits :
SE REPORTER OBLIGATOIREMENT À LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
 - Des vêtements de travail anti-acides.
 - Des gants étanches avec manchettes.
 - Des lunettes ou masque de sécurité.
 - Des bottes de sécurité.
 - Un masque de protection respiratoire avec une cartouche filtrant les vapeurs de chlore (type B) : surveiller la date de péremption et le temps maximal d'utilisation des cartouches. Après chaque utilisation, nettoyer le masque et le stocker dans une boîte ou un sac hermétique.
 - Prévoir une armoire vestiaire spécifique pour stoker les EPI après les avoir soigneusement rincés à l'eau.



❗ RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION :

Les produits chlorés utilisés pour la désinfection de l'eau, souvent sous forme de pastilles ou de granulés, peuvent engendrer un **DÉGAGEMENT DE TRICHLORURE D'AZOTE (CHLORAMINES)** au contact de dérivés azotés et en présence d'humidité.

Les dérivés azotés comme l'ammoniaque se trouvent notamment dans les algicides, fongicides et bactéricides.

La présence d'une certaine quantité de trichlorure d'azote peut générer un **INCENDIE OU UNE EXPLOSION** (substance comburante).

En conséquence, les **PRODUITS DE DÉSINFECTION** de l'eau doivent être stockés dans un **LOCAL SPÉCIFIQUE VENTILÉ ET SUR RÉTENTIONS, À L'ABRI DE L'HUMIDITÉ, DE LA LUMIÈRE ET DE LA CHALEUR** (éloignés de la chaufferie).

Une douche de sécurité ou à défaut un point d'eau doit être installé à proximité des zones de manipulation des produits afin de pouvoir agir rapidement en cas de projection accidentelle.

❗ RISQUES D'IRRITATIONS DUS AUX CHLORAMINES :

Afin de **LIMITER LA PRÉSENCE DE CHLORAMINES DANS L'AIR**, il est nécessaire de :



- ▶ Veiller à la qualité de l'eau et de l'air.
- ▶ Vérifier le bon fonctionnement et le bon dimensionnement de la ventilation des locaux.
- ▶ S'assurer du bon fonctionnement du système de filtration des eaux de piscine.
- ▶ Surveiller le dosage du chlore dans l'eau.
- ▶ Limiter les jeux d'eau entraînant un brassage de l'eau et favorisant la libération de chloramines dans l'air.
- ▶ Veiller au respect des règles d'hygiène du public dans le but de limiter la quantité de matières organiques d'origine humaine (sueur, urine) dans l'eau.

Afin de maintenir la bonne qualité de l'eau, **DES VIDANGES SONT OBLIGATOIRES au minimum tous les 6 mois pour les bassins, toutes les semaines pour les pataugeoires et tous les jours pour les pédiluves**. Ces vidanges permettent de renouveler une eau de mauvaise qualité ou devenue trop difficile à traiter.



LES PREMIERS SECOURS

- ◇ **UN POSTE DE SECOURS** doit comporter du matériel pour assurer les premiers soins, réanimer ou évacuer une victime (présence d'un défibrillateur).
- ◇ Il est primordial que la surveillance des bassins soit assurée par **AU MINIMUM 2 MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS**.
- ◇ Un **TÉLÉPHONE** doit être présent.
- ◇ **ÊTRE À DEUX** pour intervenir sur les installations (lors de la manipulation de produits chimiques, la maintenance des équipements de filtration ou de travaux à proximité des bassins) - à minima avoir une personne à proximité pour qu'elle puisse intervenir en cas de problème.